

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2014

L'An deux mil quatorze le vingt-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de GILHOC-SUR-ORMEZE (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M Amédée Siméon BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 10 2014

Présents : M BLANC Amédée – M VALLA Max – M ASTIER Sabin - M JOLY Jean-Pierre - M NERON Julien - Mme DEBEAUX Corinne – M BRUCHON Fabrice – Mme CANEL Monique – Mme DUMAS Nathalie - M COMBET Rosan

Absente excusée: Mme JULLIEN Anne-Marie

Secrétaire de Séance : M NERON Julien

1 – EAU

Monsieur VALLA évoque le document de l'AMF concernant les réseaux d'eau potable. Le document doit être transmis à l'ensemble du conseil.

2 – DELEGUES SIE

La commune est adhérente au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique : SIE Doux-Ormèze pour la gestion du réseau électrique, la commune a deux délégués M Astier et M Joly. Ce syndicat adhère au SDE 07 (Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ardèche).

3 – INDEMNITE TRESORIER

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'allouer à M. MANDON une indemnité de conseil pour 2014 au taux de 100 %.

4 – GARDERIE

Le service de garderie fonctionne matin et soir depuis la rentrée 2014. Onze familles utilisent ce service dont 1 régulièrement, une famille avec 3 enfants va prochainement utiliser ce service matin et soir.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir le service de garderie matin et soir jusqu'en juillet 2015. précise le tarif de 1,50 € par heure et par enfant Précise que le tarif à partir du troisième enfants est de 0,50 € de l'heure

5 – RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la cantine fourni 20 repas par jour en moyenne et que l'agent du restaurant scolaire doit faire deux services.

6 – SUBVENTIONS

Monsieur le Maire et le conseil municipal étudient les demandes de subventions des associations Gilhocoises.

Le conseil municipal décide de maintenir également les subventions aux associations : la prévention routière pour 100 €, « les resto du cœur » pour 100 € et l'association ADMR pour 400 €, l'association « Lou Bou Ten » qui assure l'animation de la maison de retraite de Lamastre pour 100 €, l'association « L'Amicale », maison de retraite d'Albousiere pour 100 € et l'association « écran village » pour 100 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré vote les subventions :

- **la prévention routière 100 €,**
- **les restaurants du cœur : 100 €,**
- **l'ADMR pour 400 €,**
- **association « Lou Bou Ten » résidence hôpital de Lamastre : 100 €,**
- **association « L'Amicale » résidence Le Grand pré : 100 €,**
- **association « écran village » : 100 €,**
- **Comité des Fêtes Gilhoc :220.00 €**
- **Association Sportive Gilhoc :220.00 €**
- **Ainés Ruraux Club de l'Amitié Gilhoc :220.00 €**
- **Gymnastique Gilhoc :220.00 €**
- **A.C.C.A. Gilhoc :220,00 €**
- **Les Géophiles Gilhocois : 220,00 €**
- **Les anciens combattants : 220,00€**
- **La CLIQUE Ste Victoire : 220,00 €**

7 – SALLE POLYVALENTE

M VALLA donne lecture du nouveau règlement de la salle polyvalente.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
approuve le règlement de la salle polyvalente
dit qu'il est applicable immédiatement après les formalités de publication**

8 – DIVERS

- Réunion des conseillers le 5 novembre 2014 à 20h pour le plan de circulation du village. Une réunion publique est prévue le 29 novembre 2014 à 10 h.

Prochain conseil municipal le 24 novembre 2014 à 20 h 00
La Séance est levée à 22h00